contact@geniesdanslair.fr
www.geniesdanslair.fr
0651868334

Inscription
Vide Grenier

DE SAINT GÉNIES BELLEVUE
Du 26 avril 2015

Inscriptions par courrier - Mode d'emploi

L'inscription par courrier est proposée aux personnes ne pouvant se déplacer les jours des permanences et des inscriptions qui ont lieu à la maison des associations de Saint Geniès Bellevue (place des écoles) le samedi 18 avril (10h à 13h) et le samedi 25 avril (de 10h à 13h).

Le participant devra se soumettre strictement à la réglementation du mode d'emploi sous peine de nullité de son inscription.

Choix et nombre d'emplacements que vous désirez.

- - Indiquez le nombre d'emplacements désirés et le prix à payer en multipliant le nombre par le prix.
- - **Le numéro de l'emplacement vous sera communiqué le matin même selon l'ordre des inscriptions et le choix sur plan est proposé uniquement lors des permanences dont vous avez les dates et horaires ci dessus .**
- Conditions de participation :

  - Lire les conditions de participation et le règlement et l'appliquer
  - **- Remplir et Signer l'acceptation**
  - Tout exposant ne respectant pas ces conditions se verra refusé l'acces du site sans aucun recours.
  - **Informations administratives. -**
  - Le participant, NOM, PRÉNOM et ADRESSE complète.
    Justificatifs d'identité :
    - NATURE DE LA PIECE : CNI ou passeport
    - N° PIECE D'IDENTITÉ : numéro d'identification de la pièce fournie (+ joindre copie)
    - DATE DE DÉLIVRANCE : date à laquelle l'administration a délivré la pièce fournie.
    - DÉLIVRÉ PAR : autorité qui a délivré la pièce (préfecture des..., consulat, ambassade etc.) - N° DE TÉLÉPHONE et votre mail : possibilité de vous joindre en cas de problème.
    la date du vide-greniers pour lequel vous attestez.

A renvoyer : un exemplaire ci-dessous

- - La fiche d'inscription ainsi qu'une photocopie d'identité recto-verso
- - Un chèque correspondant au nombre d'emplacements à l'ordre de « Du Geniès dans l'air »
-
- ATTENTION toute fiche incomplète ou manquante, manquement à la copie d'identité, des conditions de participation ainsi que le non-respect des délais d'inscription rendra l'inscription nulle.

Organisateur : Association "Du Geniès dans l'air" **Copie à renvoyer à l'organisateur**
Adresse : Mairie 25 rue Principale 31180 Saint Geniès Bellevue

Attestation d'inscription au vide grenier - Personne physique
Se déroulant le : 26 Avril 2015 à Ville : Saint Geniès Bellevue (31180)

Je soussigné
Nom :……..Prénom :……..
Né le : ……/……/……. à :……..Département :……
Adresse : ….
CP : ……. Ville : ……..
Tél : …….. Email ……..@.....
N° pièce identité : .....
Délivrée le :……/……/……. Par : ……..
N° immatriculation véhicule : ……..
Déclare sur l'honneur :

- **Ne pas être commerçant(e)**
- **Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-2 du code du commerce)**
- **Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 code pénal)**

Fait à : …… Le ……../…… /…….

Signature : ……...

Ci-joint le règlement de 10€ pour l'emplacement d'une longueur de 3 mètres linéaires
Ou le règlement de 20€ pour l'emplacement d'une longueur de 6 mètres linéaires .Emplacement n°….. cadre reservé
Attestation à renvoyer ou à remettre à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune.

...✂.....

Organisateur : Association "Du Geniès dans l'air" **Copie Participant à conserver**
Adresse : Mairie 25 rue Principale 31180 Saint Geniès Bellevue

Attestation d'inscription au vide grenier - Personne physique
Se déroulant le : 26 Avril 2015 à Ville : Saint Geniès Bellevue (31180)

Je soussigné
Nom :……..Prénom :……..
Né le : ……/……/……. à :……..Département :……
Adresse : ….
CP : ……. Ville : ……..
Tél : …….. Email ……..@.....
N° pièce identité : .....
Délivrée le :……/……/……. Par : ……..
N° immatriculation véhicule : ……..
Déclare sur l'honneur :

- **Ne pas être commerçant(e)**
- **Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-2 du code du commerce)**
- **Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 code pénal)**

Fait à : …… Le ……../…… /…….

Signature : ……...

Ci-joint le règlement de 10€ pour l'emplacement d'une longueur de 3 mètres linéaires
Ou le règlement de 20€ pour l'emplacement d'une longueur de 6 mètres linéaires .Emplacement n°….. cadre reservé
Attestation à conserver et présenter à l'organisateur le jour du vide grenier

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Vide-greniers réservé uniquement aux particuliers.
- Interdit aux professionnels.
- Interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
- Interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries sauf autorisation (dgdl).
- Interdit de vendre toute restauration sauf autorisation (dgdl).
- Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
- Fournir une photocopie de pièce d'identité et une attestation sur l'honneur.
- Pour exposer les mineurs doivent pouvoir justifier de l'accord des parents.
- S'engager à respecter le règlement.
- Les exposants sont responsables de leur(s) étalage(s).
- L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- **L'achat de places engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.**
-
- **REGLEMENT LE PARTICIPANT S'ENGAGE A :**
- Exposer à partir de 6h30 à 17h30 et à respecter les emplacements.
- Se présenter aux entrées du site rue Principale avant 7h00 muni de sa feuille d'inscription. (Tout exposant se présentant après 7h30 pourra se voir rejoindre son stand à pied)
- Stationner son véhicule hors du site après déchargement des marchandises.
- Durée du déchargement (si possible) : 10 minutes maximum.
- **Tout emplacement libre à 8h30 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible.**
- **Propreté du site du déballage:** le service de ramassage des ordures n'étant pas assuré dans la rue principale par la commune le dimanche soir, il est interdit de laisser sur les emplacements des détritus ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La police municipale convoquera tout contrevenant.
- **Conditions en cas d'intempéries :**

- Le vent n'est pas une cause d'annulation ou de report.
- S'il pleut avant l'installation, qui aura lieu au plus tard à 08h00, et après décision de l'organisateur, il sera procédé au report de la manifestation. S'il pleut après l'installation, il ne sera procédé à aucun report.

- Aucun remboursement ne sera effectué.
- L'échange ou la vente de places est laissé à la seule responsabilité du détenteur.

En cas de report, le vide-greniers aura lieu dans les mêmes conditions. Les détenteurs de places n'ont aucune démarche à faire.

J'accepte les conditions de participation et le règlement - Signature :

Signature